



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

~~DRIRE~~
BRETAGNE

*Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
<http://www.bretagne.drire.gouv.fr>*

LORIENT , le - 9 SEP. 2009

GROUPE DE SUBDIVISIONS DU MORBIHAN
34, rue Jules Legrand
56100 LORIENT
Tél.: 02 97 84 19 20
Fax: 02 97 21 31 72

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

OBJET : Demande d'autorisation de changement d'exploitant.

Carrière «La Lande du Moulin» à BIGNAN.

Cédant : SOCIETE DES CARRIERES Hervé CHAMAILLARD.

Cessionnaire : SAS CARRIERES DES 3 VALLEES.

Références : Transmission préfecture du 07 juillet 2009.

Complément exploitant du 04 septembre 2009.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Par courrier visé en référence, Monsieur le Préfet du Morbihan nous a transmis pour avis une demande de transfert de l'autorisation d'exploiter la carrière de La Lande du Moulin à BIGNAN (exploitant actuel SOCIETE CARRIERES Hervé CHAMAILLARD) au profit de la SAS CARRIERES DES 3 VALLEES.

Cette société déclare conjointement l'arrêt de l'activité de taillage, sciage et polissage de pierre, ainsi que l'activité de compression associée.

1- Description de l'installation

L'exploitation de cette carrière a été autorisée par arrêté préfectoral du 30 juin 2006 pour une durée de 30 ans sur une superficie de 13 ha 72 a 49 ca, sur les parcelles cadastrées ZS numéro 77, ZT numéros 11, 53, 3, 5, 6, 4b pour partie, 18 pour partie, pour une production de 150 000 tonnes extraites et 165 000 traitées (reprise du stock de stériles), sous les rubriques :

**Présent
pour
l'avenir**



| Rubrique | Nature des activités | Critère de classement | Capacité - puissance | Régime |
|------------------------|---|--|--|--------------|
| 2510-1 ^{er} | Exploitation de carrière | néant | Production extraite : 15 000 t/an granite 135 000 t/an stériles | Autorisation |
| 2515-1 ^{er} | Installation de broyage, concassage, criblage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux et autres produits minéraux naturels | Puissance installée | Puissance installée supérieure à 200 kW : 324 kW Groupe mobile | Autorisation |
| 2517-2 ^e | Station de transit de produits minéraux solides | Capacité de stockage | Capacité de stockage supérieure à 15 000 m ³ mais inférieure ou égale à 75 000 m ³ | Déclaration |
| 2920-2 ^e -b | Installations de compression | Puissance absorbée | Pabs supérieure à 50 kW mais inférieure à 500 kW 3 compresseurs : 30 + 60 + 64 kW | Déclaration |
| 2524 | Atelier de taillage, sciage et polissage du granite | Puissance installée | Puissance installée inférieure à 400 kW : 270 kW | Non soumis |
| 1432 | Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables | Capacité équivalente de stockage (ceq) | Ceq inférieure à 10 m ³ FOD : 7 500 litres Ceq : 1,5 m ³ | Non soumis |

La SAS CARRIERES DES 3 VALLEES déclare l'abandon des rubriques 2524 : taillage, sciage et polissage de la pierre, activités non classées et 2920-2^e-b : installations de compression, activités soumises à déclaration.

2- Moyens techniques et financiers du demandeur

La SAS CARRIERES DES 3 VALLEES est filiale à 100 % du groupe EIFFAGE. Elle dispose des moyens techniques et financiers nécessaires pour exploiter la carrière.

3- Garanties financières

La garantie financière a été établie au nom de la SAS CARRIERES DES 3 VALLEES.

Avis de la DRIRE

Ce changement d'exploitant est la conséquence de l'arrêt d'activité de la SOCIETE CARRIERES Hervé CHAMAILLARD et de la vente de la carrière.

La SAS CARRIERES DES 3 VALLEES destine sa production de matériaux aux chantiers de travaux publics, elle ne reprend donc pas l'activité taillage de pierre.

Conclusion

Nous émettons un avis favorable à cette demande de changement d'exploitant.

Nous proposons à Monsieur le Préfet de saisir la commission départementale de la nature des paysages et des sites : formation spécialisée carrières sur la base du projet d'arrêté ci-joint.

